

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
SC/CP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2019

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2018

DIRECTION GENERALE

- 1- Avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune et la Communauté Paris-Saclay pour la construction du Pôle culturel Bernard MANTIENNE

SERVICES MARCHES PUBLICS - JURIDIQUE

- 2- Habilitation de Monsieur le Maire à signer la convention-cadre constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay (CPS)
- 3- Habilitation de Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre résultant du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Centre Culturel André Malraux à Verrières-le-Buisson
- 4- Habilitation de Monsieur le Maire à signer le lot n°1 « Désamiantage et déconstruction » du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier - Paul Fort de Verrières-le-Buisson

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 5- Création de poste

SERVICES TECHNIQUES

- 6- Débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe assainissement
- 7- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)
- 8- Signature de la convention particulière d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'amélioration esthétique et la création de réseaux Avenue Carnot

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 9- Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique porté par Ile-de-France Mobilités

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme DEGERIT, M. PEPERS, M. PANCRAZI, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DUBOC, M. PIOT, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. TREBULLE à M. JOLY
 M. CHARLES à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 M. ATTAF à Mme LEGOFF
 Mme ORSINI à M. DELORT
 Mme OCTAU à M. MORDEFROID
 Mme BOULER à M. ZAKARIAN
 M. LEFEVRE à Mme ROQUAIN
 Mme BARBET à Mme FOUCAULT
 M. HULIN à M. YAHIEL

ABSENTS :

M. LARNICOL
 Mme DE CHABALIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

Il est fait appel des membres présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

M. le Maire : Avant toute chose, laissez-moi vous présenter au nom de l'ensemble de l'équipe municipale tous mes meilleurs vœux de bonheur, de joie, de santé, plein de sourires tous les jours pour vous toutes et vous tous et j'adresse cela à l'ensemble des collègues que je n'ai pas pu voir encore depuis le début de l'année et bien évidemment à notre public fidèle, merci à vous de votre présence.

Élection d'une ou d'un secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est désignée à l'unanimité.

Il est fait lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus dans la commune depuis le dernier Conseil municipal, et à venir prochainement.

REMERCIEMENTS

M. et Mme RISKALLA pour l'assortiment de friandises de fêtes.

Mme SOREL pour les chocolats.

Mme NAUD pour la réouverture de la sente Brossolette.

Mme FLOTIN également pour la réouverture de la sente Brossolette.

Mme VASSEUR pour la boîte de chocolats.

M. Jacques TERNYNCK pour avoir tenu compte de ses remarques et sa requête dans le cadre de la campagne de marquage au sol.

M. et Mme THIEBERT pour avoir procédé au remplacement des Elaeagnus saccagés en avril.

Mme Violette GARCIN concernant les décorations de Noël et la restauration du centre ville.

Mme Cécile VALOT pour l'adoption en Conseil Municipal d'une motion en faveur du Pacte Finance Climat.

Mme Valérie MARIANNE pour la soirée des professionnels de santé organisée à Paris Saclay le 10 décembre dernier au cours de laquelle a été abordé le problème du manque de médecins qui risque d'arriver sur la commune d'ici quelques années.

Mme Nathalie LARRIVOIRE pour l'organisation et la mise en place de la messe de Noël à l'Espace Mermoz.

NAISSANCES

De Eden, 2^{ème} enfant de Shéhérazade LANGUIMMAR, agent du service Jeunes

De Robin, 2^{ème} enfant de Jonathan KERVAZO, agent du service Jeunes

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Jeudi 20 décembre

- Atelier sénior – Décoration des fêtes – Arboretum de Verrières

Mercredi 26 décembre

- Contes de Noël, théâtre du Grenier : Mais que font les anges ? – Espace Bernard Mantiennne

Lundi 31 décembre

- Réveillon Club du Bel Age – Espace Bernard Mantiennne

Mardi 1^{er} janvier

- Concert du Nouvel An – Paris-Saclay

Lundi 7 janvier

- Conférence UTLe – [La Quête des exoplanètes et de la vie dans l'univers](#) par D. IMBAULT Espace Bernard Mantiennne

Mardi 8 janvier

- Cérémonie des Vœux Généraux de M. le Maire – Espace Bernard Mantiennne salle Club 21

Mercredi 9 janvier

- Les raconteries – Médiathèques la Potinière

Jeudi 10 janvier

- Cérémonie des vœux au personnel – Espace Bernard Mantiennne salle Club 21

Samedi 12 janvier

- Vin chaud du Nouvel An – Place du Centre commercial des Prés-Hauts
 - Atelier multimédia – Médiathèque la Potinière
 - Conte : Accord de cordes – Moulin de Grais
 - Concert du Rotary – Espace Bernard Mantiennne salle le Colombier

Lundi 14 janvier

- Conférence UTLe – [Les Vikings de la Baltique à la mer Noire](#) par A. PALEOLOGUE Espace Bernard Mantiennne

Jeudi 17 janvier

- Galette des Rois du Club du Bel Age – Moulin de Grais
 - Un auteur à la Médiathèque – Médiathèque André Malraux

Vendredi 18 janvier

- Vernissage Exposition : « la photo en noir et blanc » – Orangerie Espace Tourlière

Vendredi 18 et samedi 19 janvier

- Soirée Boogie – Espace Bernard Mantiennne

Du vendredi 18 janvier au dimanche 10 février

- Exposition « la photo en noir et blanc – Orangerie Espace Tourlière

Dimanche 20 décembre

- Galette des Rois du CCAS – Espace Jean Mermoz

Lundi 21 janvier

- Conseil municipal – Hôtel de ville (selon vote)

Lundi 28 janvier

- Conférence UTLe – [L'Émergence du langage dans l'espèce humaine](#) par J-L DESSALLES Espace Bernard Mantiennne

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Jusqu'au dimanche 10 février**

- Exposition « la photo en noir et blanc – Orangerie Espace Tourlière

Mardi 22 janvier

Soirée des sportifs du TU, Espace Bernard Mantiene

Jeudi 24 janvier

- Sortie Nature du CCAS : Visite guidée de la collection d'orchidées de Vacherot et Lecoufle à Boissy-St-Léger
- Conférence Le « noir et blanc », aristocratie de la photo, Maison Vaillant

Vendredi 25 janvier

- Un auteur à la médiathèque Clyde Chabot, médiathèque André Malraux

Samedi 26 janvier

- Porte ouverte de Minerve, centre André Malraux
- Repas Parents Enfants maîtrise des Scouts, Espace Bernard Mantiene

Dimanche 27 janvier

- Concert Ensemble en scène, Nuit d'hiver, Auditorium du conservatoire, Espace Bernard Mantiene

Lundi 28 janvier

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantiene

Jeudi 31 janvier

- Sortie CCAS : Visite du Musée du Louvre à Paris

Samedi 2 février

- Spectacle théâtral et musical L'Homme au six noms, Espace Bernard Mantiene

Dimanche 3 février

- Hobby Verriérois, Espace Bernard Mantiene
- Mini braderie - Mercerie et Bric à Brac, Local du Secours populaire

Lundi 4 février

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantiene

Mardi 5 février

- Soirée des Associations

Mercredi 6 février

- Les raconteries, Médiathèque La Potinière
- Repas à thème CCAS : « Paris », Villa Sainte-Christine

Du Mercredi 6 février au jeudi 28 février

- Exposition des esquisses du centre André Malraux, Hôtel de Ville

Samedi 9 février

- Marché de l'Estampe, Espace Bernard Mantiene
- Atelier multimédia, Médiathèque La Potinière

Dimanche 10 février

- Concert d'hiver du conservatoire, Auditorium, Espace Bernard Mantiennne

Lundi 11 février

- Document Terre : Oman, Espace Bernard Mantiennne

Jeudi 14 février

- Sortie Nature : « Les arbres en Hiver : allons à la découverte de leurs bourgeons », Arboretum de Verrières-le-Buisson

Samedi 16 février

- Les Mirettes à la Fête, Médiathèque Malraux
- Théâtre TUNISIA, Espace Bernard Mantiennne

Dimanche 17 février

- Vide atelier des créatifs, Espace Bernard Mantiennne

Lundi 18 février

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 20 février

- Conte : *C'est tous les jours Papa'reil*, Médiathèque Malraux
- Jam Session, Auditorium, Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 20 et jeudi 21 février

- Spectacle jeune public *UN PEU PLUCHE*, Espace Bernard Mantiennne

Jeudi 21 février

- Sortie CCAS : Visite de la mosquée d'Evry

Dimanche 24 février

- Fête de l'Auvergne par Les Gentianes, Espace Bernard Mantiennne

Samedi 9 février

- Atelier multimédia, Médiathèque La Potinière

Lundi 12 mars

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantiennne

Du Vendredi 15 au dimanche 24 mars

- Salon de Printemps des artistes de Verrières, Espace Bernard Mantiennne

Samedi 16 mars

- Théâtre *La Montagne*, Espace Bernard Mantiennne

Lundi 18 mars

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantiennne
- Conseil municipal, Hôtel de Ville

M. le Maire : Je veux vous préciser, en plus de toutes ces informations, que nous avons depuis 1981 un registre de doléances en mairie où nous utilisons les doléances faites par nos concitoyens pour nos propres services mais aussi pour la CPS, les services du Département ou les services de l'État. Nous avons eu quelques demandes et donc nous avons mis en place un cahier de doléances plus fourni, je vous rappelle que c'est une initiative privée de l'Association des Maires des Communes Rurales, nous avons poursuivi cela par cette organisation-là et nous organiserons des débats dans le cadre du grand débat national dans des temps prochains. C'est un peu compliqué avec les vacances d'hiver qui sont à cheval à la fin du mois de février et sur le début du mois de mars, la fin du grand débat étant pour le 15 mars, mais nous allons organiser un ou plusieurs débats en faisant appel à des compétences extérieures pour que chacune et chacun d'entre nous puisse y participer sans avoir une casquette d'utilisateur bien que nous prêterons évidemment main forte à ces derniers en pourvoyant à tous les besoins matériels pour que cela se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Voilà ce que je voulais vous faire partager.

Aucune question écrite ne nous est parvenue.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2018.

(Aucune remarque n'est formulée ; soumis à un vote à main levée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

DIRECTION GENERALE

1- Avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune et la communauté Paris-Saclay pour la construction du Pôle Culturel Bernard Mantiennne.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la toute dernière délibération que je vous présente pour notre Pôle Culturel Espace Bernard Mantiennne.

(Lecture du rapport de présentation)

Lorsque la Ville de Verrières-le-Buisson a souhaité moderniser « Le Colombier » au profit du Pôle culturel « Espace Bernard MANTIENNE » et y ajouter une nouvelle salle de cinéma afin de mieux répondre aux attentes des Verriérois et développer de nouvelles offres culturelles, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique dite loi « MOP » (abrogée et remplacée par l'Ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004), une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville pour la construction du Pôle culturel a été rédigée.

Cette convention a été approuvée par délibération concordante du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération en date du 7 décembre 2012 et du Conseil municipal de Verrières du 17 décembre 2012.

Un avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique a été approuvé par délibération concordante du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération en date du 5 décembre 2014 et du Conseil municipal de Verrières-le-Buisson en date du 26 janvier 2015. Cet avenant visait à arrêter les estimations

définitives des montants de travaux ainsi que la clef de répartition des coûts. C'est ainsi que la part communale passait de 3 710 000 € HT à 3 768 000 € HT, celle de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre restait inchangée, ce qui portait la clef de répartition pour la Ville à 49,39% au lieu de 49% du coût des travaux.

Enfin, la ville de Verrières-le-Buisson est désignée maître d'ouvrage unique de l'opération de construction du Pôle culturel de Verrières en lieu et place de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre via un avenant n°2 approuvé lors du Conseil municipal du 14 décembre 2015 et du Conseil communautaire du 18 décembre 2015. Pour rappel, cet avenant modifiait également la clef de répartition des coûts entre les deux collectivités, 40 % pour la ville, soit un montant de 3 672 499,43 euros HT et 60% pour la Communauté d'agglomération, soit un montant de 5 508 749,14 euros HT.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville a intégré la Communauté Paris-Saclay (CPS). Lors de son Conseil communautaire du 28 novembre 2018, un avenant n°3 a été approuvé relatif à une augmentation de l'enveloppe de travaux pour la construction du Pôle culturel. Le montant de cette augmentation s'élève à 782 121,80 € HT décomposé comme suit :

- 385 684,44 € sont dus par Verrières-le-Buisson,
- 124 528,42 € sont liés à des demandes de la CPS,
- 271 908,94 € (aléas et tolérances de chantiers) sont à répartir 40% pour la ville de Verrières-le-Buisson et 60% pour la communauté d'agglomération Paris-Saclay (clef de répartition fixée par avenant n°2).

La maîtrise d'œuvre passant de 1 043 216,67 € HT à 1 091 631,25 € HT.

Pour l'Espace Bernard Mantienne, le coût total en travaux supplémentaires est de 6,87 % en plus.

M. le Maire : Merci pour cette présentation très détaillée, est-ce qu'il y a des questions ?

M. YAHIEL : Une question de compréhension : page 22 de la fiche il y a un solde, ce solde ne repose pas sur la clé de répartition que nous avons obtenue avec un gain pour Verrières de 9 % mais une partie de l'assiette se voit appliquer cette clé de répartition, ainsi qu'une partie qui correspond aux demandes de chacune des collectivités, c'est bien cela ?

M. le Maire : Oui.

M. YAHIEL : Et les demandes particulières font l'objet d'aménagements particuliers ? De la Communauté par exemple ?

M. DELORT : Je n'ai pas donné le détail du tout parce qu'il y a des panneaux hydrofuges anti-graffitis, des panneaux béton blanc qui étaient sur la partie côté CPS, des travaux thermiques aussi pour la CPS, des travaux de corps vitrés et cloisons mobiles. Je n'ai pas donné tous les détails, il y a aussi les peintures des armoires électriques de la régie auditorium, la re-pose de planchers thermiques dans la régie de l'auditorium. Cela correspond aux 104 000 €.

M. YAHIEL : Ma question concerne la répartition et la demande de travaux particulière entre Verrières et notre partenaire, cela renvoie à quoi ? Est-ce que c'est le périmètre de responsabilité à l'intérieur de l'équipement ?

M. le Maire : Absolument. Dans les répartitions il y a eu le marché qui est passé, en gros tous les corps d'état, tous les travaux à réaliser, tout ce qui a été souhaité en plus par les deux parties, ils les ont pris en plus quand cela concernait leur secteur géographique du bâtiment, et donc nous réglons la note ainsi avec nos demandes spécifiques ; quand cela touche l'ensemble c'est du 60 - 40.

M. FOURNIER : Pour obtenir le coût global et final des travaux il suffit d'additionner quelques chiffres qui se trouvent au chapitre 4, à savoir 3,6 M€ et 5,6 M€ ?

M. DELORT : Je te donne le coût total de l'ensemble, partie CPS, partie Ville et maîtrise d'œuvre : 9 456 684,49 € HT, travaux et maîtrise d'œuvre.

M. FOURNIER : Seconde question : apparemment en décembre il y a eu des problèmes d'eau à la suite d'averses de pluie dans une salle de cinéma, où en est-on aujourd'hui dans cette salle et est-ce qu'il y a eu d'autres désagréments de ce type sur l'ensemble du bâtiment ?

M. le Maire : La réception définitive du bâtiment n'a pas été effectuée, il y a encore un certain nombre de réserves qui n'ont pas été levées. Ce qui est le plus frappant tout de suite en entrant, c'est que le petit auvent qui est devant n'est même pas couvert, on commence par là et il y a un certain nombre de choses derrière. La liste a été établie par les services de la commune, il y a une volonté mitigée de la part de nos prestataires pour y faire face, c'est toujours beaucoup plus compliqué pour une entreprise de revenir ponctuellement sur un chantier que d'être présente sur un chantier avec tout l'accompagnement qui est le leur. Mais nous n'avons bien évidemment pas rendu toutes les sommes consignées concernant les dépôts de garanties qu'ils ont eu à nous faire, ils sont dans l'obligation de réaliser et nous poursuivons notre long chemin pour y parvenir.

M. DELORT : En fait ce sont les 5 % que l'on a gardés sur certaines entreprises et il y a une procédure, si au bout de la procédure ils n'ont pas fait les travaux, on garde cette somme-là et on fait les travaux en quelque sorte à leur charge.

Pour ce qui est de l'histoire de l'eau qui était sur la scène du Colombier, cela a été résolu, cela a été très difficile à trouver, on a fini par faire des fumées pour trouver où il y avait la fuite d'eau, elle se trouvait sur le toit, c'est un problème d'étanchéité, on a trouvé la solution, on est en train de faire ce qu'il faut.

M. le Maire : D'après les informations que j'ai, l'étanchéité a été refaite, il y a eu un percement d'étanchéité à un moment et c'est pour cela que ça a été assez compliqué à trouver, ça ne se voyait pas. D'autres questions ?

M. GRISSOLANGE : C'est peut-être le fait que je n'ai pas l'habitude mais quelle est la différence entre un « aléa de chantier » et une « tolérance de chantier » ? Un aléa je comprends et cela me paraît plutôt bien qu'il y ait la présence d'aléas, mais la tolérance cela m'embête un peu. Est-ce que c'est une façon de dire différemment alors que c'est la même chose ?

M. le Maire : Je pense que c'est une formulation, « tolérance » ou « aléa » de chantier, c'est le mot qui est adapté suivant les situations mais apparemment il n'y a pas de tolérance sinon on n'aurait pas laissé passer ce que je viens d'évoquer.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES MARCHES PUBLICS - JURIDIQUE

2- Habilitation de Monsieur le Maire à signer la convention- cadre constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay (CPS).

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation).

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, les acheteurs peuvent faire le choix de constituer des groupements de commande afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ou accords-cadres. La commune a donc le libre choix de participer aux groupements de commande. Si la commune souhaite participer, un bulletin d'adhésion est nécessaire.

En application de l'article 28 I 2^{ème} alinéa de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le groupement de commande est nécessairement constitué par une convention constitutive que chaque membre est tenu de signer.

Un groupement de commandes peut être constitué soit de façon temporaire, pour répondre à un besoin précis, soit de manière pérenne en vue de répondre à différents besoins en matière de travaux, fournitures ou services. C'est cette deuxième option que souhaite mettre en place la CPS en créant un groupement de commande de travaux, de fournitures et de services sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour ce faire une convention-cadre constitutive de groupement de commandes est indispensable afin de définir les règles de fonctionnement.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté Paris-Saclay. Cette dernière est représentée par son président Michel BOURNAT.

La Commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur, y compris s'agissant de l'avis préalable relatif aux éventuels avenants et de l'éventuelle attribution des marchés négociés.

La convention-cadre entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et est conclue pour une durée indéterminée sauf dénonciation par les parties dans les conditions prévues à l'article 10 de la convention.

M. GRISSOLANGE : Je crois que maintenant c'est clair mais j'étais ennuyé par les termes « de manière pérenne », cela me semblait indiquer qu'on allait passer tous les marchés comme ça.

Mme FOUCAULT : Non, c'est à l'opportunité, on le fait aussi avec le CIG quand il fait un groupement de commandes pour les assurances ou pour un service, on dit que ça nous intéresse mais qu'on n'est pas sûr de les suivre, et à la fin, suivant les coûts et ce qui est proposé, on suit ou pas.

Là, c'est pareil sauf qu'on dit que c'est pérenne parce qu'on n'aura pas à redélibérer tous les ans.

M. GRISSOLANGE : D'accord et donc ce sera au coup par coup et quand on adoptera cette deuxième procédure, quand on passera un marché à un groupement de commandes, c'est la CPS qui délivrera l'appel d'offres ?

Mme FOUCAULT : Oui, exactement.

M. GRISSOLANGE : Mais il pourrait y avoir d'autres cas et mon inquiétude porte sur l'idée qu'on passerait tellement de choses à la Communauté d'agglomération que la Ville perdrait la main.

M. le Maire : Tu me connais un peu, en l'occurrence il se trouve qu'on sait très bien le coût d'achat de la ramette de papier que l'on négocie aujourd'hui. Si demain, parce qu'on est à 27 la ramette diminue de 0,10 €, on passera par les achats auprès du marché de la Communauté d'agglomération. Si on s'endort, que c'est renouvelé, pas remis en concurrence et qu'on se rend compte qu'en ayant fait une consultation

à travers un MAPA, en ayant sous-missionné auprès de trois entreprises, on a de meilleurs prix, à tout moment on peut en sortir et faire un achat direct auprès de notre fournisseur.

M. YAHIEL : J'ai deux remarques : le document indique en objet qu'il s'agit de travaux, fournitures et services, donc tous types de marchés en termes de périmètre ?

M. le Maire : Tout à fait.

M. YAHIEL : Ce genre de marché, souvent on l'oriente plutôt vers les fournitures, vers des achats en masse sur lesquels il n'y a pas nécessairement de choix stratégique à faire. J'imagine que dans ce cas-là, comme le dit Dominique GRISSOLANGE, la Ville reprendra la main et ne suivra pas nécessairement.

On parle aussi de « tous types de marchés par nature » et on ne parle pas de seuil, on ne dit pas par exemple qu'un marché dont le seuil est inférieur à tant sera exclu ?

Mme FOUCAULT : Non, il faut voir qu'à Paris-Saclay on a des communes qui ont des demandes fortes, qui ont besoin de ces marchés de travaux, c'est pour cela que c'est à l'opportunité. Si une commune de taille plus importante veut passer un marché, c'est l'opportunité pour une petite ville d'avoir le prix proposé à cette dernière et c'est pour cela qu'on a fait le plus large possible.

Et sur les seuils, vous savez qu'à partir du 1^{er} avril le code des marchés publics va être encore transformé, cela va évoluer, il n'y presque plus de CAO, c'est l'Europe qui l'a décidé. On ne met pas de seuil parce qu'on sait que les seuils qui subsisteront seront très hauts, et d'un montant tellement fort que ça n'aura plus de sens. Concernant les seuils, en France il y a beaucoup de maires qui ne sont pas du tout d'accord avec cela mais la façon dont on va maintenant passer des marchés publics va changer, les fonctionnaires s'y sont bien préparés, l'Europe a mis beaucoup son nez dedans et cela va être assez compliqué. Donc il n'y a pas de seuil.

M. ZAKARIAN : J'avais deux questions : Premièrement ce groupement de commandes s'exerce sur les compétences de la commune, y compris celles qui sont éventuellement déléguées à la CPS ou pas ? Nous, nous sommes maîtrise d'ouvrage, on délègue le process de sélection au groupement et on reste décisionnaire, c'est indiqué, cela s'exerce sur les compétences communales, mais il y a peut-être dans un certain nombre de cas des délégations qui peuvent être données à la CPS, comment est-ce que l'on fait dans ce cas-là ?

Deuxième question : par rapport aux éléments de contrôle qui s'opèrent par rapport à ce groupement de commandes, comment est-ce qu'on restitue cette structure, son bilan annuel et comment s'opère la restitution des services de la CPS qui travaillent sur ces objets-là auprès des différentes communes adhérentes ?

Mme FOUCAULT : Pour la délégation, comme ce n'est pas quelque chose que l'on veut beaucoup utiliser au niveau de la Ville, nos compétences restent nos compétences et si l'on veut donner délégation de façon définitive sur une compétence, cela passera en conseil municipal et en conseil communautaire. On ne peut pas faire autrement, on ne peut pas faire cela en off.

Et pour tout ce qui est contrôle, c'est la même chose, pendant les conseils communautaires on voit cela, et de toute façon nos services sur la mutualisation suivent pas à pas si on délègue nos marchés, et on voit comment cela se passe. On aura certainement un bilan au fur et à mesure. Il faut savoir que ce genre de choses existe déjà à Paris-Saclay pour certaines communes, je crois que c'est pour l'ancienne CAPS, ils ont l'habitude de travailler comme cela et en fait là, il y a ouverture pour les anciens de Europe Essonne, Wissous et Verrières-le-Buisson.

Mais on ne donne pas nos compétences, on ne délègue pas, c'est juste fait à l'opportunité.

M. le Maire : En complément de ce que dit Caroline, ce qui est délégué est délégué, et c'est le cas pour les problèmes d'adduction d'eau, on ne délibère plus pour ces questions-là, c'est l'agglomération qui fait sienne l'intégralité de l'ensemble du processus de consultation pour l'adduction d'eau, on est au SEDIF mais ça revient exactement au même.

Pour les aspects de qui fait quoi, c'est juste pour l'entité CPS avec cette existence juridique et il n'y a pas une sous-CPS ou un organisme particulier qui est chargé de faire de la commande publique pour le compte des deux.

M. PEPERS : Si par exemple on décidait de passer par le groupement d'achats pour acheter des copieurs mais qu'on se rende compte que le résultat de l'étude du groupement d'achats nous donne des copieurs plus chers que ceux que l'on a achetés deux ou trois ans avant, est-ce qu'on peut sortir ?

Mme FOUCAULT : Oui, tout à fait. On dit qu'on veut participer et quand on a les prix et les tarifs, si on s'aperçoit que ce n'est pas intéressant, on ne prend pas, on leur dit non. On a pris une option en quelque sorte mais si c'est trop cher, on ne veut pas suivre.

M. le Maire : Même après, c'est l'entité juridique qui contractualise, c'est bien la CPS qui met à disposition les copieurs mais si on les trouve inopérants, inadaptés ou autre, on demande à la CPS de résilier notre achat.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3- Habilitation donnée à Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre résultant du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Centre Culturel André Malraux à Verrières-le-Buisson.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Plusieurs délibérations ont déjà été prises pour la réhabilitation et l'extension du Centre Culturel André Malraux. La première pour une demande de subvention, la deuxième pour désigner le cabinet de programmation qui a défini le programme technique.

Une troisième délibération vous a été présentée pour lancer le marché public de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours. Dans cette délibération nous avons aussi défini la composition du jury.

Ce concours a été décomposé en deux phases : nous avons reçu 95 dossiers de candidature de cabinets d'architectes. Réuni le 29 juin 2018, le jury a analysé ces 95 candidatures et a retenu quatre candidats qui ont été admis à présenter une offre. Chaque candidat retenu reçoit 40 000 € pour présenter ses esquisses.

Les 4 candidats retenus sont : la société Cadmée, Basalt Architecture, Architecture Patrick Mauger, et l'atelier Philippe Madec.

Quant à la deuxième phase, le jury s'est réuni le 23 novembre 2018 et a jugé les quatre offres selon les esquisses réalisées sur les documents techniques qui ont été fournis de façon anonyme.

Après un vote, le jury a proposé d'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Centre Culturel André Malraux à la société Cadmée sise 17 rue de Romainville dans le 19^{ème} à Paris.

La réunion « toutes commissions » réunie le 17 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Dans le bulletin municipal à paraître en janvier, un dossier de quatre pages est consacré à l'extension et la rénovation du Centre Culturel André Malraux, vous pourrez voir les esquisses du cabinet retenu, nous sommes cinq élus à suivre ce projet chacun dans son domaine. Il me semble très important de rappeler que la vue des esquisses du futur Centre Culturel ne sera pas exactement le rendu final.

De même, à partir de début février les quatre esquisses des quatre architectes seront exposées dans le hall de la mairie.

Le Conseil Municipal doit habiliter Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre correspondant et les pièces annexes pour un montant de travaux de 7 160 000 € HT et une rémunération du groupement d'architectes de 1 098 514,43 € HT.

M. le Maire : En voilà encore des investissements ! Est-ce qu'il y a des questions ?

M. FOURNIER : Juste une requête puisque je sais que ça se fait dans beaucoup de conseils municipaux sur ce type d'engagement de travaux majeurs pour la vie associative de la ville, ne pourrait-on pas avoir... je ne dis pas un débat mais au moins une discussion sur les esquisses et qu'on puisse partager les points de vue dans le cadre d'un conseil municipal, je pense que c'est envisageable ?

M. le Maire : C'est un peu l'objet de faire une réunion toutes commissions, on adhère tous à une commission à un degré ou à un autre, quand on les réunit toutes on se retrouve en formation de conseil municipal pour partager les projets, et là c'est le cas, tous les projets et esquisses ont été présentés et ont fait l'objet de débats, d'un partage qui pourra se prolonger à l'occasion de l'exposition qu'a évoquée Jean-Louis à l'instant, on peut parfaitement reprendre langue comme cela a été dit. Bien évidemment, c'est comme sur les programmes de promoteurs, la vue de l'artiste n'engage pas contractuellement l'acquéreur, c'est un peu cela aussi. On est à la première esquisse, ce n'est même pas l'avant-projet sommaire, donc tout cela fait l'objet de discussions, de négociations, d'avancées avec le cabinet qui a été retenu, quand on voit du bois à un endroit cela pourrait être du métal, quand on voit une ouverture ici cela pourrait être un éclairage par là.

Tout cela doit faire l'objet de débats entre la collectivité et le cabinet retenu sachant que les grands principes structurants du projet doivent, eux, être conservés, sinon c'est un peu comme pour le PLU, il y aurait une modification de l'économie générale, ce qui n'est absolument pas possible.

M. GRISSOLANGE : Comme j'étais à la réunion toutes commissions, je voulais dire qu'elle a eu lieu jeudi dernier à 18h, ce qui pour les collègues du conseil qui travaillent peut poser quelques problèmes pour arriver à temps.

D'autre part on pourrait partager avec l'ensemble du conseil présent et le public les critères qui ont présidé au choix de ce cabinet, ils pourraient être résumés.

M. le Maire : Jean-Louis me dit qu'il n'a pas les informations présentement, on n'a aucune illustration pour illustrer. Si on parle d'un cabinet, il faut aussi parler des trois autres projets qui ont été présentés, on est reparti dans ce cas pour une présentation en commission, ce qui n'était pas du tout l'objet de notre délibération de ce soir. Il s'agit de me donner la possibilité d'aller signer le document pour engager le travail avec la maîtrise d'ouvrage. J'invite tous les collègues à ce qu'on se retrouve, quitte à prendre rancard tous ensemble devant les panneaux qui seront affichés pour le public et prendre du temps en dehors de la présence du public si on a envie d'être ensemble et de partager. Je suis ouvert à cela, je comprends que les horaires ne conviennent pas à tout le monde pour les commissions mais il y a des fonctionnaires qu'on ne peut pas solliciter tout le temps en dehors de leurs heures, c'est cadré par cela.

Je vous donne mon engagement à ce que pendant la période d'affichage, si les collègues qui n'ont pas pu participer à la commission le souhaitent, on ait un échange à ce moment-là, j'attends leur demande et j'y répondrai favorablement pour poursuivre cela.

M. DELORT : Il faut aussi rappeler que le jury était souverain, c'est le jury qui a décidé, même si on regarde les autres esquisses, c'est forcément intéressant d'un point de vue architectural et discussion, mais on ne peut pas changer l'avis du jury qui est responsable.

M. GRISSOLANGE : C'est pourquoi je n'ai parlé que de Cadmée.

M. MORDEFROID : Le classement établi par le jury ne laissait pas d'incertitude, c'est un élément pour rassurer le conseil, et on pourrait donner des chiffres.

M. le Maire : Oui, de mémoire il y avait 10 points d'écart avec 31 pour le premier, 21 pour le second ou 20. Il y avait un écart tout à fait significatif entre le premier et le second qui ne laisse aucune possibilité d'hésitation. Il y a beaucoup d'éléments subjectifs, il y aurait eu un point d'écart on aurait pu se demander pourquoi l'un l'a remporté plutôt que l'autre mais avec 10 points d'écart, c'est important.

Mme FOUCAULT : Il faut dire que le contrôle est quelque chose de très cadré, il nous vient de l'État, on ne l'a pas inventé, et dans les gens qui ont voté il n'y avait pas que des élus de la majorité et de l'opposition, il y avait aussi des architectes et des personnes extérieures qui par leur savoir ont voté et nous ont fait part de leurs connaissances techniques.

M. le Maire : Le jury a été formé ici même dans cette enceinte.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - Habilitation de Monsieur le Maire à signer le lot n°1 « désamiantage et déconstruction » du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier - Paul Fort de Verrières-le-Buisson.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Sur ce dossier aussi nous avons déjà pris plusieurs délibérations, pour mémoire un premier marché avait été lancé et certains lots ont dû être déclarés infructueux. Le 4 octobre 2018 un nouveau marché sous forme d'une procédure adaptée ouverte a été déposé avec une date limite de dépôt des offres au 20 novembre 2018.

Pour le désamiantage et la déconstruction du restaurant scolaire, nous avons reçu une seule offre, celle de l'entreprise COLAS Ile de France Normandie. Ce marché est conclu pour une période de 18 mois. Les critères d'attribution sont 50 % pour la valeur technique, 40 % pour le prix des prestations, et 10 % pour les performances en matière de protection de l'environnement.

Sur la valeur technique, le mémoire technique de l'entreprise précise l'organigramme du chantier, la liste nominative des responsables et les opérateurs d'exécution en désamiantage et démolition. La liste des matériels et engins est bien précisée dans le mémoire technique.

Sur la valeur Performance en matière de protection de l'environnement, l'entreprise précise les éléments suivants :

- réduction des émanations de poussières par pulvérisation d'eau ;
- réduction des émanations de bruits par les horaires de travaux ;
- Taux d'emploi de personnes handicapées : 5 % actuellement dans cette entreprise.

Pour le critère Prix, le montant est de 226 032 € HT, soit 271 238,40 € TTC.

Comme vous le savez, le désamiantage est quelque chose de très contrôlé, je pense que l'entreprise qui s'engage ne peut pas faire autrement.

J'en profite pour faire un point sur le restaurant provisoire : les éléments préfabriqués ont été grutés et assemblés début janvier ; le raccordement des fluides et l'assainissement ainsi que les aménagements intérieurs sont en train d'être réalisés. Pour conclure, la Commission Sécurité est convoquée pour le lundi 18 février 2019 pour contrôler et valider cette installation provisoire.

M. GRISSOLANGE : Je m'interroge sur le fait qu'une seule entreprise ait fait une offre, pourquoi ? Est-ce que c'est trop mal payé ? Est-ce qu'il y a très peu d'entreprises qui font cela ? Il y a un problème, est-ce qu'ils font bien le travail, comme ils sont les seuls, on ne peut pas les comparer à qui que ce soit d'autre. C'est un peu gênant.

Par ailleurs, le principe d'avoir 10 % pour les performances en matière de protection de l'environnement quand il s'agit de désamiantage me gêne un peu, mais je suppose qu'on ne peut pas changer. Au total cela fait beaucoup de réserves.

M. le Maire : Je comprends mais lorsqu'une entreprise seule répond à un appel d'offres on peut parfaitement l'attribuer. Je ne veux pas dans cette enceinte laisser planer le moindre doute sur des échanges qui pourraient avoir lieu entre les entreprises qui sont dans une situation dominante sur ce marché. Il se trouve que vu la technicité nécessaire à employer, il n'y a que l'entreprise COLAS qui se sentait en capacité de faire ces travaux à ce moment-là, il y a aussi des délais de commandes importants puisqu'il y a beaucoup de déconstruction en Ile-de-France à l'heure actuelle.

Après cela, le marché n'est-il pas suffisamment rémunérateur ? Je ne sais pas, comme ce sont eux qui fixent le prix et comme c'est par la concurrence qu'ils obtiennent ou pas le marché, ils mettent le prix qu'ils veulent, à nous de retenir ou pas. Après s'ils font une proposition anormalement basse ou au-dessus de nos plafonds, nous ne retiendrions pas. Il se trouve qu'ils sont dans l'épure que l'on avait arrêtée dans l'enveloppe, donc on a la possibilité d'attribuer.

Après, sur les modalités des valeurs environnementales, tu sais que ce n'est pas leur capacité à traiter un marché d'environnement mais c'est la façon dont l'entreprise est managée d'un point de vue environnemental, s'ils se déplacent en voitures électriques, s'ils utilisent du papier recyclé, s'ils ont des encres pour leurs photocopieurs qui sont bio, c'est cela qui contribue à l'amélioration de l'environnement. Par contre s'ils ont des comportements de sagouins au niveau de leur aménagement entrepreneurial, ça n'est pas bon. C'est cela qui est jugé à travers la notation.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention.)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5- Création de poste.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation).

Il est proposé à votre assemblée la création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour permettre le reclassement d'un agent, suite à une inaptitude physique, dument reconnue par les instances médicales de la fonction publique.

L'agent sera alors détaché pour un an dans la filière culturelle avant d'y être intégré si la période de stage est satisfaisante.

Dans ce cadre, la mobilité se fait à échelle indiciaire et échelon équivalents.

Cette création ne se traduit pas par une augmentation des effectifs. La suppression de poste concomitante se fera lors d'un prochain Conseil municipal, après la fin de stage de l'agent et après avis préalable du Comité technique.

M. le Maire : Ce sont les suites des accidents de la vie que nous devons accompagner pour nos agents.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

6- Débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe assainissement.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous sommes membres de la Communauté de Paris-Saclay, l'assainissement ne fait pas partie des compétences de cette communauté, aussi notre commune a dû la reprendre. Cette compétence deviendra communautaire vraisemblablement en 2020.

Monsieur le Maire, Vice-Président de la CPS en charge de l'hydraulique, travaille au transfert de cette compétence. Lors d'un prochain conseil, Monsieur le Maire vous proposera le budget annexe d'assainissement.

Notre contrat d'affermage avec la société Suez se poursuit jusqu'en février 2022, Suez est en charge de la gestion du service public, de ses installations techniques et du réseau. Suez assure une astreinte et des interventions comme le curage, le débouchage, les enquêtes de conformité, les inspections télévisées sur le réseau.

Par contre, la Ville garde à sa charge la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux neufs ainsi que les interventions lourdes de réhabilitation ou de renouvellement de canalisations et de branchements.

Par cette délibération, nous abordons deux points particuliers :

- Premièrement la question des emprunts : le service de la Ville et la Communauté Vallée Sud Grand Paris se sont rencontrés et travaillent à établir les bons chiffres concernant l'assainissement entre 2007 et fin 2015, en tenant compte des remboursements déjà effectués, du FCTVA déjà encaissé, et par voie de conséquence notre quote-part serait échelonnée sur plusieurs années. Bien sûr, nous reviendrons vers vous lorsque ce travail aura abouti.

- Deuxièmement, notre souhait serait que la Communauté Paris Saclay reprenne cette compétence en 2020.

Après ces explications je vous présente ce budget, comme dans tout budget il y a une partie fonctionnement avec ses recettes et ses dépenses et une partie investissement avec ses recettes et ses dépenses.

Sur la partie fonctionnement, les recettes sont estimées à 673 000 €, qui correspondent aux redevances assainissement et aux raccordements lors des permis de construire, ainsi que la surtaxe.

Les dépenses sont de deux sortes :

- 141 500 € correspondent aux dépenses relatives à l'entretien courant des réseaux d'assainissement communaux.

- Une somme de 528 000 € correspond à la charge de la quote-part que la commune devrait verser à Vallée Sud Grand Paris en lieu et place d'un remboursement d'emprunt.

- Enfin, 3 500 € sont affectés aux amortissements réalisés sur les ouvrages existants.

Sur l'investissement, dans la partie recettes, 9 000 € proviennent du FCTVA suite aux dépenses d'investissement sur la place des Prés Hauts : 69 721,02 €. L'année prochaine nous aurons le FCTVA sur le Passage du Village qui avait un coût de 129 000 €, nous aurons ce FCTVA qui rentrera dans les recettes.

Une somme de 116 000 € est inscrite au titre de l'emprunt éventuel à souscrire pour équilibrer la section.

Enfin 3 500 € représentent les dotations aux amortissements.

Dans la partie dépenses, elles sont estimées à 128 500 €. Il s'agit des reports de 2018.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. YAHIEL : On nous confirme que la Communauté à laquelle nous appartenons désormais, la CPS, est susceptible de reprendre la compétence en 2020, au 1^{er} janvier 2020, est-ce qu'on a une idée du moment auquel elle se déterminera par un vote de son assemblée ?

M. le Maire : On avait échangé par le passé, depuis 2017 je souhaitais que la Communauté reprenne en 2018 cette compétence, puis la reprenne en 2019 pour ne pas avoir à la reprendre de façon automatique sans aucun vote possible et nécessaire au 1^{er} janvier 2020. Il n'y a rien à faire, rien à dire, ce sera définitivement une compétence de la CPS à ce moment-là.

M. GRISSOLANGE : Pour bien comprendre, il est dit que le contrat d'affermage avec Suez se poursuit jusqu'au 12 février 2022, si la communauté de Paris-Saclay reprend la compétence, elle reprend aussi le contrat d'affermage ?

M. le Maire : Absolument.

M. GRISSOLANGE : Est-ce qu'à ce moment-là, peu après ou un peu avant, il serait envisagé de faire un choix entre une DSP et une régie publique ?

M. le Maire : Absolument, je me suis déjà exprimé à ce sujet quand on a parlé de la DSP sur l'eau potable et je parle de nos débats en conseil communautaire. On n'est pas touché puisque la DSP est assurée par le SEDIF et on n'a pas la remettre en cause ici.

La délégation de service public pour la distribution de l'eau potable nous paraissait être le meilleur moyen puisque nous n'étions dotés d'aucun service nous permettant d'une part d'avoir un accompagnement en eau potable issu de notre territoire, ce qui nous aurait permis de prendre en charge l'organisation et la délivrance du produit final ; d'autre part, parallèlement les services n'étaient absolument pas dimensionnés pour que du jour au lendemain on mette en place une régie publique d'adduction d'eau potable.

Ce n'est pas du tout le même cas avec l'assainissement puisque nous possédons une régie qui est partagée sur cinq communes, Palaiseau étant son centre, et une des voix que j'entends proposer et promouvoir si tant est que je sois en charge de ces questions à ce moment-là serait de transformer la régie de Palaiseau tout en ayant une autre partie qui soit soumise au régime de la DSP de façon à pouvoir pendant une période définie analyser s'il y a une performance accrue de l'un ou de l'autre ou si simplement la cohabitation de deux services différents permet une saine émulation des deux pour que le challenge, le service soit le meilleur possible rendu à la population.

M. GRISSOLANGE : J'ai une autre question pour ma compréhension, je ne comprends pas la phrase qui dit : « Il est envisagé non pas de reprendre les emprunts en direct mais que Verrières-le-Buisson soit titrée de sa quote-part par

Vallée Sud Grand Paris », je ne comprends pas ce que cela veut dire. Je suppose que c'est un jargon financier normal mais je ne comprends pas.

M. le Maire : Tu as raison, ce n'est pas facile à appréhender : si je reprends un peu en arrière, quand on a réalisé ces travaux, ils ont été commis par la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, non pas avec un marché pour Verrières, un marché pour Antony, un marché pour Châtenay, un marché pour Wissous, ils ont été commis pour l'ensemble des chantiers à ouvrir sur le territoire de la CAHB.

Nous sommes allés voir une banque à qui nous avons demandé de l'argent pour faire l'ensemble des chantiers qui devaient être réalisés, et donc les lignes de prêts nous ont été consenties pour l'enveloppe globale de tous les chantiers à entreprendre quelle que soit la commune sur le territoire.

Aujourd'hui, ce qui est demandé par la Ville de Verrières, c'est qu'on identifie à l'intérieur du gros emprunt consenti pour les travaux ce qui nous revient réellement. Et comme cela est extrêmement difficile, ils nous proposeraient, mais cela ne nous satisfait pas forcément, non pas de nous dire : vous avez tant en capital à rembourser et tant en intérêts, mais de nous dire : Vous avez une enveloppe globale qui nous est due à nous Communauté Vallée Sud Grand Paris et vous allez la rembourser sur votre budget en N49 bien évidemment, le budget en investissement. Ce qui n'est pas pour me plaire car cela fait fi des investissements réalisés et donc du FCTVA à percevoir et là, je n'ai aucune réponse de leur part.

Si nous, nous reprenons, cette partie du FCTVA doit nous revenir, d'une part ; et d'autre part cela met en péril notre budget de fonctionnement qui va être absorbé complètement par le remboursement de cette ligne alors qu'il y a une partie en investissement qu'on va rembourser. C'est capital et intérêts. Au début, on paye beaucoup d'intérêts et peu de capital, mais à la fin le budget d'investissement est largement sollicité pour répondre au remboursement du capital. Cela fait une totale distorsion puisque toute la ligne sera prise en fonctionnement, au début cela peut nous convenir mais à la fin non.

Pour une parfaite transparence et information du conseil nous vous disons tout cela, c'est en cours de discussion mais ce n'est pas parce que c'est discuté que c'est agréé, et cela devra passer de toute façon devant le conseil.

M. GRISSOLANGE : Donc là c'est le débat, on ne vote pas aujourd'hui ?

M. le Maire : On vote sur le fait qu'on a eu un débat sur le DOB, les services de l'État nous demandent de voter comme quoi il a bien été fait un débat, ce n'est pas prendre acte.

(Vote à main levée : les conseillers municipaux, à l'unanimité, actent du fait qu'il y a eu un débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe assainissement).

7- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La compétence « assainissement » ne figurant pas encore au rang de celles exercées par la Communauté Paris-Saclay, la commune de Verrières-le-Buisson l'a donc reprise en janvier 2016.

Il revient donc au Conseil municipal, cette année encore, de déterminer les taux et modalités de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, qui constitue une recette de fonctionnement de son budget d'assainissement.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extérieur ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

Il est par ailleurs proposé :

- que la PFAC soit calculée selon les modalités suivantes :
 - le taux est établi par référence à la surface de plancher de construction ou d'extension,
 - le taux de l'année 2019 est fixé à 12,86 € par m² réalisé (contre 12,60 € par m² en 2018).
- qu'un coefficient de pondération soit appliqué à certaines catégories de construction :
 - bureaux, locaux d'activités et entrepôts : coefficient de 0,80,
 - commerces : coefficient de 0,50.
- que la PFAC est exigible à la date de réception par les services d'assainissement collectif d'une demande de permis d'aménager ou permis de construire,
- qu'elle soit également exigible à la date du contrôle effectué par les services d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées qui n'a pas fait l'objet d'une demande de raccordement préalable.

M. ZAKARIAN : Je voudrais comprendre si c'est l'usage d'avoir un coefficient de pondération qui minore la participation pour commerces, locaux, etc., par rapport aux habitations ?

M. le Maire : Oui, je ne pense pas faire d'erreurs, je peux rajouter que ce montant de PFAC et son évolution, nous tendons à les établir suivant les préconisations du SIAVB qui les calcule en fonction notamment de l'indice de la construction et nous souhaitons qu'ils soient identiques sur l'ensemble des communes adhérentes pour que sur ce critère-là au moins, il n'y ait pas de distorsion dans la Vallée. Voilà les éléments que je peux porter à votre connaissance.

M. GRISSOLANGE : Pour moi tu n'as pas répondu à la question de Stéphane : quelle est à la raison à part que c'est l'usage, qu'est-ce qui fonde ce coefficient ?

M. le Maire : Alors ce n'est pas la même question. La question était : est-ce que c'est l'usage, ma réponse est oui ; et mon complément d'information sur ta question qui est : qu'est-ce qui fonde ce coefficient, c'est : je ne sais pas.

M. DELORT : C'est tout simplement une aide aux commerces et aux locaux d'activité parce que c'est une aide au développement, une aide économique, financière.

M. MORDEFROID : Si c'est une aide, cela répond à ma question, je pensais que c'était lié au fait qu'il y avait peut-être moins de fréquentation et d'usage dans des bureaux que dans des logements ou maisons.

Par contre je suis étonné de voir le même taux pour les entrepôts et les bureaux parce que la densité de bipèdes au mètre carré n'est pas la même ; mais si cela n'a rien à voir avec l'usage effectif du service, je n'ai rien à dire.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8- Signature sur la convention particulière d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'amélioration esthétique et la création de réseaux Avenue Carnot.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Comme nous l'avons décidé avec le vote du budget en décembre 2018, notre programme de travaux de voirie 2019 comprend, entre autres, la réfection totale de la voirie de l'avenue Carnot sur 611 mètres linéaires.

L'avenue Carnot commence à l'intersection avec la rue Pierre Brossolette et se termine à l'intersection avec la rue Gabriel Péri. Ce qui fait une continuité avec la rue Léon Maugé.

La Ville, sous l'impulsion de Monsieur le Maire et de notre premier adjoint Vice-Président du SIGEIF, a pris l'option d'enfouir les réseaux pour plusieurs raisons :

- En premier permettre la rénovation et la modernisation des câblages et des branchements, de ce fait on sécurise l'approvisionnement en énergie de chaque pavillon ou immeuble en cas de tempête.
- En second, on favorise l'accessibilité des trottoirs.
- Enfin pour l'esthétique de la rue.

Je rappelle que l'on enfouit les réseaux téléphoniques et de communication, les réseaux d'énergie électrique basse tension, et les réseaux d'éclairage public.

Pour faciliter l'ensemble de ces travaux, une maîtrise d'ouvrage temporaire est confiée au SIGEIF. Les travaux figurant dans la mission du SIGEIF sont :

1 – la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique basse tension situés sur les domaines public et privé, y compris la reprise dans les parties privatives des riverains, pour un montant de 169 452 € HT, soit 203 342,40 € TT.

La part communale est de 56 935,87 € HT ; la part d'ENEDIS est de 67 780,80 HT ; et la part du SIGEIF est de 44 535,33 € HT. Donc ENEDIS et le SIGEIF sont les autres financeurs.

2 – la construction des infrastructures afférentes aux réseaux de communication électronique sur le domaine public et privé pour un montant de 174 722,40 € financés par la commune, soit un total de 209 666,68 € TTC.

La construction des infrastructures nécessaires à la modernisation du réseau d'éclairage public, c'est-à-dire les terrassements, la fourniture et la pose d'un fourreau, pour un montant de 49 896 € HT, sont financés uniquement par la commune, soit 59 875,20 € TTC.

Pour votre information, le financement du câblage, des mâts et des lanternes se trouve dans le bail d'éclairage public. La dépense prévisionnelle afférente à cette opération s'élève à 394 070 € HT, mais la somme à retenir est de 281 550,27 € HT qui est la part communale ; c'est le coût d'enfouissement pour la rue Carnot.

Pour conclure, après ces travaux d'enfouissement effectués à la fin du printemps, la réfection de la voirie dans sa structure, la mise en place des bordures, la reprise des trottoirs et la pose d'un nouvel éclairage public, devraient avoir lieu cet été.

Je précise que la réfection de la chaussée ne se fera qu'entre la rue Pierre Brossolette et l'avenue du Général Leclerc, soit 371 mètres linéaires. Bien entendu une réunion publique de concertation sera organisée entre les riverains de l'avenue Carnot et la municipalité pour finaliser ce projet.

M. FOURNIER : Une question classique : comment sont priorisés les secteurs où il y a ce type d'aménagement, de rénovation et d'esthétique ?

M. DELORT : C'est la continuité entre la rue Léon Maugé qui se trouve de l'autre côté de l'avenue Gabriel Péri, cela fait une continuité avec l'avenue Carnot. Et on a fait le Chemin de Paron qui est juste de l'autre côté de l'avenue Pierre Brossolette, cela fait une droite. Et on regarde aussi l'état des routes. C'est pour cela que j'ai précisé qu'on refaisait la réfection de la voirie entre la rue Pierre Brossolette et l'avenue du Général Leclerc alors que l'enfouissement se fait de la rue Pierre Brossolette jusqu'à la rue Gabriel Péri puisque la partie de la rue entre Général Leclerc et Gabriel Péri est plutôt en très bon état. On le fera sur la partie trottoir et comme il y a des arbres et une partie en gazon, ce sera sur cette partie-là.

M. le Maire : Premier critère à regarder : assainissement collectif réalisé ou séparatif réalisé. Si c'est du collectif, à ce moment-là il y a besoin de faire ces travaux d'assainissement pour faire du séparatif.

Deuxième aspect à regarder : l'état de la voie et de son revêtement, dégradé ou pas dégradé, avec la temporalité de la dégradation, si cela s'accélère hiver après hiver. Et enfin c'est le degré de passage sur cette voie, s'il n'y a pas un chat cela ne se dégrade pas très vite, donc ce n'est pas urgent même si les deux impératifs sont déjà repris, en l'occurrence cela répond aux trois critères : le séparatif est fait, la voie était très dégradée et il faut circuler sur cette voie, après il y a enfouissement à faire ou pas. C'est la cerise sur le gâteau pour intervenir.

M. FOURNIER : Est-ce qu'il est envisageable avec les capacités des services techniques d'avoir un plan, une planification de cet éventuel aménagement à venir ?

M. DELORT : Je dirais que c'est le budget qui commande, vu le montant des sommes, c'est la première chose qu'on regarde chaque année ; et on regarde aussi la continuité.

M. le Maire : Le plan est quasiment fait. On connaît tous les linéaires qu'il nous reste à faire pour faire du séparatif par rapport à ce qui existe, dès lors qu'on défonce des voies pour aller faire du séparatif, il faudra bien refaire la voie, si on refait la voie on en profite pour enfouir.

Mme FOUCAULT : Autant ERDF a fait des changements de canalisations sur la ville, et on a très peu de canalisations en fonte, autant EDF n'a pas du tout entretenu son réseau sur l'Île de France. Du coup, dans les années à venir on va avoir de sacrées surprises !

M. MORDEFROID : Thomas, tu as parlé de « cerise sur le gâteau », il y a une cerise qui me tient à cœur, c'est le Chemin des Cœurs, on l'a refait il y a quelques années à une époque où il n'y avait pas de subventions, j'espère qu'on l'a fait suivant les bonnes pratiques qui étaient d'enfouir des tuyaux ou des fourreaux pour faire passer des câbles éventuels, d'ailleurs parfois le câble est plus gros que le fourreau mais les technologies évoluent. Et donc je demande que l'on étudie, peut-être pas demain matin mais qu'on prenne soin de mettre dans cette liste dont on parle le Chemin des Cœurs qui est selon moi une des plus belles vues qu'on a sur Verrières quand on descend du bois par ce chemin ; et dans la perspective d'un développement touristique, culturel et patrimonial de Verrières-le-Buisson, ce serait bien de supprimer les fils électriques de cette voie.

M. PEPERS : Je souscris à la demande de Jean-Paul, simplement les travaux vont se faire sans abattage d'arbres, c'est garanti ?

M. le Maire : Bien sûr.

M. GRISSOLANGE : La trame verte sera maintenue ? Parce que dans l'avenue Carnot, au sol il y a sur une bonne partie de l'herbe en continu et donc des petites

bêtes peuvent se déplacer. Si on a voté une trame verte et une trame bleue, c'est bien pour les petites bêtes.

M. le Maire : Je sais qu'il n'y a pas beaucoup de sujets à l'ordre du jour mais ce n'est pas une raison pour prolonger notre soirée et chercher si je puis dire... la petite bête !

(Hilarité générale)

En l'occurrence je me souviens très bien de la réunion, j'étais présent avec Caroline et Jean-Louis et peut-être quelques autres collègues, lorsqu'on a voulu faire refaire la rue Léon Maugé, j'ai fait de la provocation volontairement en disant que j'étais parfaitement d'accord pour que le futur projet envisage l'abattage de tous les arbres et qu'on mette du goudron partout mais que je tenais à ce qu'on garde les bordures en granit. Bien évidemment c'était de la provocation pure puisqu'à la fois les bordures en granit ont été conservées, n'y a pas un seul riverain qui imaginait qu'on puisse abattre un seul arbre et donc on continue à avoir de l'herbe et de la terre, et il en sera de même pour toutes les voies de Verrières-le-Buisson car c'est constitutif de la trame verte et de la trame bleue.

M. GRISSOLANGE : Sur la délibération, peut-on avoir en pourcentages pour chacun des trois éléments : distribution publique d'énergie, communications électroniques et travaux d'éclairage, des compléments d'information ? J'ai bien compris que les travaux d'éclairage allaient tout pour la Ville et qu'il y avait un pourcentage pour les deux autres, peut-on avoir un pourcentage même approximatif ? Puisque c'est cofinancé si j'ai bien compris ?

M. DELORT : Je vais te relire ce que j'ai dit : la mise en sous-terrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension situé sur le domaine public et le domaine privé, y compris la reprise dans les parties privatives des riverains, c'est 203 342 € TTC ; la part de la commune est de 56 935 € HT ; la part d'ENEDIS est de 67 780 € HT ; et le SIGEIF : 44 735 € HT. ENEDIS et le SIGEIF sont les autres financeurs, juste sur cette partie-là.

M. GRISSOLANGE : D'accord, j'ai ma réponse.

Mme FOUCAULT : Ensuite, sur la deuxième ligne, le coût des communications électroniques avenue Carnot, c'est 40 % pour ENEDIS, 26,40 % pour le SIGEIF, 33,60 % pour la commune, c'est simplement sur la distribution publique basse tension. Et pour le reste c'est tout à la charge de la commune, les réseaux de télécommunications électroniques, etc. Le réseau d'éclairage public revient aussi à la commune pour 49 000 €.

M. GRISSOLANGE : Pour l'éclairage public cela me paraît normal, c'est pour les opérateurs privés que je m'étonnais qu'ils en bénéficient.

Mme FOUCAULT : On peut leur louer, je crois qu'on avait pris une délibération, quand ils utilisent nos tuyaux on peut louer.

M. le Maire : Effectivement, s'ils utilisent les fourreaux qui sont les nôtres, ils payent l'usage des fourreaux ; et en tout état de cause ils payent une redevance à la collectivité.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENVIRONNEMENT

9- Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique porté par Ile de France Mobilités.

(Rapporteur : Monsieur MORDEFROID)

M. MORDEFROID : La délibération qui vous est proposée s'inscrit dans la politique d'encouragement des circulations douces que la commune mène depuis plusieurs années. La notice que vous avez lue rappelle les Assises du Développement Durable de 2010 et le Plan Vélo de 2012 qui s'est traduit par :

- la mise en place des contresens cyclables, cela s'appelle aujourd'hui des doubles sens cyclables ;
- la mise en place des Zones de rencontre, ou Zones 20, où le piéton est prioritaire et où l'automobile est simplement tolérée ;
- des itinéraires privilégiés marqués par des bandes cyclables repérables avec une signalétique verticale et le marquage au sol,
- et un complément de points de stationnement équipés de supports d'accrochage ou de racks.

Comme Sophie Orsini est absente, je peux signaler le travail qu'elle avait fait à l'époque pour lancer ce projet qui a été un bon moment !

En 2017 et 2018, nous avons installé 48 nouveaux emplacements de stationnement pour vélos, principalement en centre-ville et aux abords des écoles et des équipements sportifs.

Nous avons eu le 26 novembre dernier la première réunion d'un Comité communal Vélos appelé à durer et à contribuer à la poursuite de ces actions. Et je rassure les participants, le compte rendu est sous presse, il arrivera dans quelques jours.

Nous produirons au printemps une proposition d'un Plan Vélo pluriannuel pour lequel nous espérons obtenir des subventions mais nous n'attendons pas la finalisation de ce plan pour vous proposer cette délibération dont l'objet est très précis : une offre de location de longue durée de vélos à assistance électrique. Cette offre de location est une proposition d'Ile de France Mobilités (ex STIF), donc de la Région, destinée à permettre aux Franciliens d'essayer des VAE en conditions réelles - suffisamment longtemps, pas juste trois minutes - pour les encourager, leur donner envie, voir si cela leur convient et les encourager à s'équiper.

C'est la contribution de la Région sur ce sujet, c'est un des moyens de promouvoir le vélo électrique, et à travers cela la Région a l'ambition d'avoir le plus grand service de location de vélos électriques au monde, je ne sais pas si c'est vraiment l'objectif mais c'est surtout de donner aux gens l'envie d'y aller.

La CPS qui en a la compétence a déjà délibéré positivement le 22 juin 2018 et il nous est demandé de confirmer notre intérêt par un vote du conseil.

Vous avez sur table une note technique qui présente les principaux éléments du projet, vous avez même un schéma du vélo spécial.

Je passe au point organisation : ce dispositif est sous la marque Véligo Location, marque dont Ile de France Mobilités est propriétaire, ce service est confié à une société qui s'appelle Fluow créée par la Poste, Transdev, Velogik et Cyclez.

Ce service doit démarrer en septembre 2019 avec 10 000 vélos et monter à 20 000 selon le succès, sachant qu'il y a un turnover prévu et que les vélos devraient durer quatre ou cinq ans. Ce service ne coûtera rien aux communes ni aux intercommunalités partenaires car il est financé d'une part par Ile de France Mobilités, d'autre part par les utilisateurs du service, car ce n'est pas gratuit. En effet l'utilisateur réserve un vélo en ligne, il lui est livré soit dans le point de distribution de son choix, près de chez lui, soit dans des agences postales, soit même chez des vélocistes, je n'ai pas encore eu le temps de demander à notre vélociste préféré ce qu'il en pense.

Chacun pourra utiliser ce vélo comme il veut, il est chez lui, il en a la charge, il le stationne dans son garage ou sur son balcon, il recharge la batterie à domicile ou sur

une borne, et il s'occupe du petit entretien. La location coûtera 40 € par mois, ce qui n'est pas rien mais comparé au prix d'achat d'un VAE, c'est raisonnable, au moins pour essayer, on comprend que c'est pour essayer et s'en servir tous les jours, pas juste une fois tous les mois pour aller faire une balade. On peut comparer au cours d'un trajet Vélib', si vous prenez quatre fois le vélo multiplié par 20 jours ouvrables, cela finit par faire une jolie somme aussi mais ce n'est pas tout à fait le même service en réalité.

La moitié de ces dépenses pourrait être remboursée par l'employeur au titre du trajet domicile-travail, a priori ce n'est pas indispensable ou obligatoire de prendre une assurance complémentaire puisque votre RC personnelle peut suffire mais il est prévu, paraît-il, une assurance optionnelle contre le vol et la casse qui peut être proposée par Véligo.

L'offre contient une forme d'entretien du vélo par révision gratuite à 12 semaines de location et une assistance par téléphone, prise de rendez-vous, etc., avec un mainteneur mobile, il y a des gens qui se déplacent avec leur fourgon pour réparer chez vous ou à votre emploi votre vélo.

La location sera de six mois renouvelables trois mois, soit neuf mois maximum, après il faut rendre le vélo, à vous de décider si vous voulez en acheter un, un autre qui ne sera pas Véligo, ce sera chez le marchand. Par contre il est possible que la Région fasse une proposition avec un prêt à taux zéro pour acquérir un vélo électrique.

Je vous invite à approuver cette délibération dont la mise en œuvre rendra service aux Verriérois et ne coûtera rien ni à la Ville, ni à la CPS.

M. ZAKARIAN : Par rapport à la délibération, pour être bien sûr de comprendre, il est marqué « des lieux précis d'implantation des services seront définis après étude des besoins » : Quand on parle de lieux précis d'implantation, on fait référence aux lieux de livraison, pas à des aménagements de voirie, on est bien d'accord ?

M. MORDEFROID : Non, il n'y a pas de totem ni de visibilité du dispositif en dehors du fait que ça doit être marqué sur le vélo.

M. GRISSOLANGE : Je vais faire sans doute le trouble-fête, je répète ce que j'avais dit au moment de l'adhésion de la Ville au service Autolib', non pas sur ce que je ne pouvais pas savoir, le fait que ce service a ensuite échoué, capoté, et ce ne sera pas réglé avant longtemps comme vous nous l'avez dit, mais sur le principe même de la batterie au lithium qui aide l'assistance électrique, ces vélos fonctionnent avec des batteries au lithium.

J'ai envie de dire deux choses : premièrement celle qui est peut-être plus inquiétante encore pour les vélos que pour les voitures, c'est que la batterie au lithium est sensible aux chocs. C'est forcément un problème. Après il y a le problème du recyclage, d'après les renseignements que j'ai pris il n'y a que 1% environ de lithium contenu dans les batteries qui est recyclé.

D'autre part il y a l'endroit où l'on prend le lithium en question, par exemple dans des lacs des Andes puisqu'ils sont très riches en lithium, on sait que les exploitants de ces gisements de lithium sont peu respectueux de l'environnement à cet endroit-là. Donc on aura des vélos à assistance électrique qui nous éviteront la pollution sur le plan local, c'est très bien, c'est cela qu'on voit en premier inévitablement mais dans un souci de pensée globale je pense qu'on doit aussi avoir en tête ce que cela coûte en environnement ailleurs.

Donc c'est pour cette raison et non pas parce que je suis hostile aux vélos électriques que je voterai contre.

M. le Maire : Pas d'autres demandes d'intervention ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention.)

DÉCISIONS DU MAIRE

Pour 2018

N°262 Contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour un montant de 4 500 000 € pour une durée de 15 ans,

Pour 2019

N°1 Signature d'un contrat de location-maintenance d'un traceur grand format avec la société Club Groupe pour un montant mensuel de 108 € HT,

N°2 Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association La Communauté Inavouable pour la résidence de la Communauté Inavouable du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020,

N°3 Avenant au marché public relatif à l'exposition des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux avec la société AMITEF pour un montant de 21 519,22 € TTC,

N°4 Signature d'un contrat de mise à disposition d'une solution logicielle dans le cadre de la gestion de la conformité des fournisseurs par rapport à l'obligation de vigilance avec la société E-ATTESTATIONS pour un montant 3 020 € HT la première année puis 2 400 € HT à partir de la deuxième année,

N°5 Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation de document INA avec l'Institut National de l'Audiovisuel pour la mise à disposition du Document Ina « Propaganda : la fabrique du consentement » à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 500 € HT,

N°6 Signature d'un contrat de cession de spectacle vivant avec l'association La Serena pour la présentation du spectacle de contes « C'est tous les jours Papa'reil » le mercredi 20 février 2019 à 17h00 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 560 € TTC,

N°7 Convention avec l'entreprise Max Poilane pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral pour la période du 25 au 30 janvier 2019,

N°8 Convention avec l'entreprise Max Poilane pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral pour la période du 11 au 14 février 2019,

N°9 Signature d'un contrat de prestation avec Tohu Bohu, pour le spectacle de conte « Strong Doudou ! » le mercredi 17 avril 2019 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un montant de 675,20 € TTC,

- N°10 Signature d'un contrat de prestation avec Lézard Dorés pour le spectacle de conte « Jardin des 4 Lunes » le samedi 30 mars 2019 à 18h30 au Moulin de Grais pour un montant de 750 € TTC,
- N°11 Signature d'un contrat de prestation de médiation culturelle avec Mme Béatrice Cherasse, médiatrice, pour ses interventions à l'Orangerie – Espace Tourlière, dans le cadre de l'exposition d'art contemporain « La Photo en Noir et Blanc » du 18 janvier au 10 février 2019 pour un montant de 90 € TTC pour chaque médiation,
- N°12 Signature d'un contrat de services d'inspection technique et de vérification des alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux avec la société Spen Protection pour un montant annuel de 11 256 € TTC,
- N°13 Avenant au marché public relatif à la maintenance des 7 installations de fermeture automatique de l'Hôtel de Ville, du parking du marché et du parking Wicker avec la société Acoma pour un montant de 480 € TTC.

M. le Maire : Nous n'avons pas reçu de questions écrites ni de motion, je vais répondre aux questions que vous pourriez poser sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession.

M. GRISSOLANGE : Sur la N° 2, c'est plutôt pour plaisanter un peu, qu'est-ce que c'est que la « Communauté Inavouable » avec laquelle nous passons une convention de partenariat ?

M. le Maire : Je laisse la parole à Gérard qui va vous expliquer, moi quand on m'a présenté cette convention à signer j'ai dit : c'est quoi ce bazar ? Gérard m'a expliqué et il va vous dire.

M. DOSSMANN : C'est la compagnie du théâtre de l'écrivain que l'on a en résidence, on est subventionné par la Région pour la résidence d'écrivains pour un montant de 3 900 €, le nom est un peu spécial, je le reconnais.

M. GRISSOLANGE : Sur les décisions 7 et 8 il y a eu une convention passée avec l'entreprise Max Poilane pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral.

M. le Maire : C'est quelque chose qu'on fait de façon très traditionnelle depuis fort longtemps, toutes les entreprises ont des organisations syndicales au sein de leur boîte et pour procéder à l'élection des représentants du personnel, au comité technique, etc., ils n'ont pas d'urnes à la maison et se tournent vers nous pour qu'on leur prête des urnes. En l'occurrence c'est la société Poilane qui nous l'a demandé, et il en va de même pour les élections à l'intérieur des écoles.

M. GRISSOLANGE : C'est l'entreprise Poilane qui demande des urnes ?

M. le Maire : Absolument. C'est nous qui mettons à titre gracieux les urnes pour que les élections se passent dans les meilleures conditions possibles.

Pas d'autres questions ? Il me reste à vous souhaiter une excellente soirée, merci beaucoup pour votre présence.

Prochaine séance : le 18 mars 2019.

La séance est levée à 22h15.

**Pour le Maire,
Par délégation et par ordre du tableau,**

**Caroline FOUCAULT
1^{er} Adjoint au Maire**

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.